

Force Ouvrière

AXA FRANCE

20 Septembre 2005

Aujourd'hui la journée client « Banque », demain ... ?

Par notre tract du 16 juin 2005, nous attirions votre attention sur le fait qu'AXA voulait que nous devenions, demain, tous des commerciaux.

Nous n'avons pas attendu bien longtemps puisque dès le 20 septembre 2005, AXA passe à l'offensive et nous demande de prendre en charge une action commerciale pour le compte d'AXA Banque, en apportant des clients nouveaux, en l'occurrence vous-mêmes, votre famille et vos amis.

Outre, que cette démarche soit douteuse d'un point de vue déontologique, car il est bien connu que l'amitié et les affaires n'ont jamais fait bon ménage et encore moins lorsqu'il s'agit de la famille, au delà, cette activité, même volontaire, sort du champ de notre contrat de travail avec AXA France (assureur).

Salariés administratifs assurance voulez-vous devenir aujourd'hui des apporteurs d'affaires pour les réseaux commerciaux et demain commerciaux à la place des commerciaux ? Si cette question vous était posée à l'occasion de votre Entretien Annuel Individuel, ne resteriez-vous pas perplexes ? Pourtant, n'est ce pas ce qu'AXA France fait en vous demandant de participer à cette journée « conviviale » ?

AXA BANQUE n'est pas notre employeur, cependant les actions de prospection « produits bancaires » à mener sous le contrôle de votre hiérarchie entrent totalement dans la charge de travail du 20 septembre 2005.

Aujourd'hui, AXA n'a pas le droit de vous imposer, même sous prétexte de volontariat et sous la responsabilité de votre hiérarchie, la participation à des actions commerciales pas plus que de vous fixer des objectifs en la matière !

Mais serait-ce une coïncidence si trois Organisations Syndicales s'unissent pour demander à la FFSA de revoir les Conventions Collectives des EB et EI (Chargés de clientèle du réseau salarié...) pour déterminer: « *la nature des emplois commerciaux salariés, aujourd'hui et demain, dans les entreprises relevant de notre branche professionnelle* » et fixer « *les perspectives de développement d'un parcours professionnel longitudinal, mais aussi transversal, sur le long terme des commerciaux salariés qui pourrait être corrélé aux besoins d'ajustements des entreprises en compétences commerciales et administratives, comme aux attentes de nos clients* » ?

La FFSA n'entendrait-elle pas à cette occasion, également remanier la Convention Collective des salariés administratifs de 1992, pour n'en faire plus qu'une et pouvoir ainsi faire réaliser des activités commerciales aux administratifs et par la même occasion transformer la rémunération garantie en rémunération aléatoire ?

Notre employeur est assureur ! A t'il le droit de faire réaliser des opérations bancaires à son personnel, en un mot, a t-il le droit de faire travailler des salariés pour le compte d'une autre entreprise même si celle-ci fait partie du groupe ? Certainement pas, car si tel était le cas, aujourd'hui ce sont des produits bancaires, demain ...!

Pour FO, cette journée n'a pas lieu d'être, les conséquences de ces pratiques visent certainement au démantèlement de la notion de contrat de travail au nom d'un seul employeur et par conséquent le démantèlement des droits acquis.

DEFENDONS NOS CONTRATS DE TRAVAIL